



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 21 mars 2023

Bilan de la manifestation du 20 mars en soirée à Brest

La manifestation qui s'est déroulée à Brest hier soir à partir de 18h15 jusqu'à 21h n'avait pas été déclarée.

Très rapidement, des jets de projectiles en direction des forces de l'ordre et le constat de dégradations commises sur le parcours ainsi que des départs de feu volontaires ont nécessité une action importante en maintien de l'ordre.

- Le premier rassemblement tenu Place de la liberté a vu se regrouper 500 personnes venues contester la réforme des retraites, constituant un attroupement de fait. Très rapidement, la manifestation s'est déplacée menaçant la permanence du député de la circonscription.
- Rue Gambetta, des premiers jets de projectiles sur les policiers ont nécessité le recours à des grenades lacrymogènes pour repousser les manifestants.
- La colonne de maintien de l'ordre a dû ensuite protéger la gare de Brest, cible du groupe hostile aux forces de l'ordre. Une nouvelle opération de dispersion a été conduite pour repousser l'assaut des manifestants, après sommations.
- L'attroupement s'est déplacé rue de Siam à partir de 19h30 : sur ce parcours, plusieurs dégradations ont été commises sur différents commerces et des feux de poubelles ont été allumés par des manifestants. Les forces de l'ordre ont dû à nouveau répliquer, notamment en défense du CSP de Brest.

L'attroupement s'est dispersé un peu avant 21 heures.

Le Préfet du Finistère, Philippe MAHÉ condamne très fermement les dégradations commises par certains groupes violents de manifestants lors de ces événements, ainsi que les violences à l'encontre des forces de l'ordre.

Il tient à remercier les forces de sécurité engagées pour leur action efficace et professionnelle qui a permis qu'aucun blessé ne soit à déplorer.

Au total, 29 grenades lacrymogènes ont été utilisées en maintien de l'ordre pour disperser les attroupements dans les différents points de la ville et les forces de l'ordre ont procédé à trois interpellations. Aucun blessé n'est à déplorer. 50 policiers appuyés par 10 gendarmes sont intervenus sur ces événements.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Le Préfet rappelle rappelle que les manifestations sur la voie publique doivent faire l'objet d'une déclaration préalable et ne peuvent constituer des blocages d'axes de circulation dans la durée.